



**Le Département des Côtes d'Armor recrute  
un-e Médecin Chef-fe de service PMI  
par voie statutaire dans le cadre d'emplois des médecins  
territoriaux  
à la Maison Du Département de St Briec  
Service Protection Maternelle et Infantile**

Dossier suivi par Service Parcours de l'Agent et Accompagnement  
Professionnel  
Corinne DERRIEN  
Poste 02.96.62.80.33

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Direction	Maison Du Département de St Briec
Service	Service Protection Maternelle et Infantile
Intitulé du poste	Médecin Chef-fe de service PMI
Fiche métier CNFPT	Médecin
Cadre d'emplois	MEDECINS TERRITORIAUX
Résidence administrative	Saint-Briec
Activité sédentaire ou mobile	Mobile
Poste soumis à la badgeuse	Non
Taux d'emploi du poste budgétaire	Temps plein
Rémunération	statutaire + régime indemnitaire + CNAS
Eligible à la NBI	non
Cotation	GFA2
Astreintes particulières	Permis B
Préventions des risques (observations particulières)	Néant
Spécificité locale	Recrutement statutaire à défaut par voie contractuelle. Possibilité de recrutement d'étudiant en médecine titulaire d'une licence de remplacement délivrée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins Les activités sont susceptibles d'évolution après finalisation des travaux engagés pour la réforme sociale

## DESCRIPTION DU POSTE

Description de la mission	<p>Sous l'autorité du médecin départemental PMI, membre de l'équipe d'encadrement PMI et MDD, le médecin chef de service PMI partage ses fonctions entre 0,3 ETP d'encadrement et 0,7 ETP de médecin de territoire. Le temps d'encadrement s'exerce en binôme et en coordination avec l'Adjoint-e cadre de santé. Les délégations de tâches et de signature permettent une répartition et un appui de la fonction d'encadrement. Le médecin chef de service met en œuvre le projet de service, les orientations stratégiques et la promotion de l'ensemble des politiques du service de PMI sur les territoires conformément au cadre législatif, aux priorités départementales et territoriales. Il veille à la coordination avec les acteurs locaux du champ sanitaire social et petite enfance. Il participe à l'élaboration des procédures, protocoles, outils départementaux.</p> <p>Il encadre les équipes de PMI des territoires et assure la mise en œuvre du conseil technique auprès des équipes en lien avec l'ensemble de l'encadrement.</p> <p>Il assure également des missions de promotion de la santé sur les territoires.</p>
Description des activités	Mission : Chef de service en binôme avec l'Adjoint-e cadre de santé :

- Favoriser les articulations avec les différents chefs de service et les conseillers techniques.
- Assurer la responsabilité des décisions relatives aux missions du service par délégation du Président, notamment les modes d'accueil individuel et collectif de l'enfant.
- Organiser et mettre en cohérence l'ensemble des actions de PMI avec les autres politiques d'action sociale de prévention et de protection de l'enfance.
- Contribuer à la mise en œuvre du schéma départemental enfance /famille.
- Animer des réunions de PMI en territoire.
- Etre garant de la déontologie médicale et de l'éthique, en étant conseil auprès de l'équipe de PMI et de l'encadrement.
- Participer à l'organisation des crises sanitaires concernant les jeunes enfants de moins de six ans en lien avec les services de l'Etat et en lien avec le médecin départemental
- Piloter le recueil, l'analyse des besoins petite enfance du territoire pour les faire valoir dans l'élaboration des orientations stratégiques du service de PMI.
- Participer et veiller au recueil des données et à l'élaboration des tableaux de bord en lien avec le responsable de la cellule épidémiologique.
- Contribuer à l'accueil des stagiaires.

Mission : Médecin de Territoire :

- Assurer les services à la population et les actions de promotion de la santé, de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans, en se coordonnant avec les acteurs locaux du champ sanitaire, social et petite enfance (consultations infantiles, VAD, actions collectives, bilan de santé en écoles maternelles...).
- Assurer les missions de promotion de la santé et la prévention médico-sociale en faveur des groupes spécifiques (prématurés, enfants en risque de situation ou en situation de handicap, enfants en danger ou en risque de l'être, enfants adoptés, enfants étrangers, enfants de parents incarcérés...).
- Collaborer aux missions de soutien à la parentalité et à la promotion des politiques petite enfance du territoire
- Evaluer, proposer et participer à la mise en œuvre le cas échéant des actions des préventions et de protection de l'enfance en danger et en risque de l'être.
- Participer aux gestions de crises sanitaires (tuberculose, méningites, grippe, TIAC...) en lien avec les autorités de l'Etat et en lien avec le médecin départemental
- Participer aux nouvelles orientations définies suite aux travaux de la réforme sociale en matière de santé des enfants bénéficiant d'une mesure d'accompagnement ou de placement éducatif

Qualifications et qualités  
souhaitées

- Titulaire du Doctorat de Médecine
- Expérience en santé publique épidémiologique et pédiatrie et/ou gynécologie
- Connaissance de la fonction publique territoriale et des politiques de santé publique
- Capacité d'encadrement
- Sens des relations humaines et bon esprit d'équipe
- Maîtrise de l'informatique et connaissance des logiciels PMI (Horus, Solis, Hermés)
- Sens de l'anticipation et de l'organisation

Modalités de candidature

Les personnes intéressées par ce poste peuvent prendre contact avec Mme Anne LETORET, Cheffe du service PMI au 02 96 62 63 31.

Date limite de candidature : 24 juin 2019

MERCI de privilégier la candidature en ligne en cliquant sur "POSTULER".

En cas d'impossibilité, vous pouvez adresser votre candidature par voie postale à Monsieur Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor – DRH – 9 place du Général de Gaulle – CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1.

Pour les personnes titulaires de la fonction publique ou inscrites sur liste d'aptitude, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative ou votre attestation d'inscription sur liste d'aptitude.